



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 13 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-11-321

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 9 octobre et 6 novembre 2018
5. Bibliothèque municipale :
 - 5.1 Statistiques d'utilisation
 - 5.2 Budget 2019
6. Colude :
 - 6.1 Rapport annuel
 - 6.2 Demande d'aide financière
7. Activités de fonctionnement au 9 novembre 2018 :
 - 7.1 Dépôt
 - 7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
8. Comptes payés et à payer au 9 novembre 2018 :
 - 8.1 Les Pompes R. Fontaine – Facture #21238
 - 8.2 Adoption
9. Conseil municipal :
 - 9.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 9.2 Préparation du budget – Collecte des informations
10. Administration :
 - 10.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 10.2 Calendrier des séances ordinaires du conseil – Adoption
 - 10.3 Dépôt des états comparatifs
 - 10.4 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail
 - 10.5 Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics – Avis de motion et présentation d'un projet
 - 10.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption
 - 10.7 Défi 2025 – Colloque 2018
 - 10.8 CIUSS de l'Estrie – Forum local sur le cannabis

- 10.9 Destination Beauce 2019-2021 – Adhésion
- 11. Voirie :
 - 11.1 Carburants 2019 – Demande de soumission
 - 11.2 Ancien souffleur à neige – Suivi dossier
 - 11.3 Achat de lames, sabots et pointes de carbure
 - 11.4 Achat de chaînes pour souffleur et niveleuse
 - 11.5 Achat d’huile hydraulique, de graisse
 - 11.6 Préparation de plaques pour l’installation d’un peigne sur l’Inter 2013
 - 11.7 Achat d’un réservoir à eau
- 12. Eau potable
- 13. Eaux usées – Suivi PPS
- 14. Service incendie – Entraide automatique
- 15. IBE :
 - 15.1 Sommaire des permis et certificats
 - 15.2 Rapport annuel
 - 15.3 Adhésion COMBEQ
- 16. MRC du Granit – Offre Cadets policiers
- 17. CPTAQ – Demande d’aliénation et de lotissement – Ferme Jester s.e.n.c.
- 18. CPTAQ – Demande d’exclusion R Paré Excavation :
 - 18.1 Dépôt de la demande d’exclusion
 - 18.2 Demande d’appui et de conformité à la MRC du Granit
- 19. Club Chasse et Pêche – Collecte ordures
- 20. Mise en demeure – Solange Fortin Bizier
- 21. OTJ :
 - 21.1 Contrat de gestion parasitaire
 - 21.2 Achat de tapis de caoutchouc
 - 21.3 Conteneur à déchets
 - 21.4 Achat de chaises en bois
- 22. Concours de décorations de Noël
- 23. Demandes d’aide financière :
 - 23.1 Place aux jeunes du Granit – 21^e édition des séjours exploratoires
 - 23.2 Croix-Rouge Canadienne
 - 23.3 Centre des femmes de la MRC du Granit – Journée internationale des femmes
 - 23.4 Club de motoneige Mouflons des Montagnes – Amélioration d’un sentier de motoneige
 - 23.5 Club de l’Âge d’Or – Souper du 24 novembre 2018
- 24. Varia
- 25. Dépôt de documents pour information
- 26. Répertoire du courrier reçu au 9 novembre 2018
- 27. Période de questions de l’assistance.
- 28. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l’assistance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2018

Résolution 2018-11-322

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Résolution 2018-11-323

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

5.1 Statistiques d'utilisation

Madame Jacinthe Rocheleau, responsable de la Bibliothèque municipale, vient présenter les statistiques et le budget 2019.

Monsieur le maire remercie madame Rocheleau ainsi que son équipe pour leur travail.

5.2 Budget 2019

Le budget 2019 pour la Bibliothèque municipale est déposé au Conseil. Ce dossier sera étudié lors de la préparation du budget 2019.

6. COLUDE :

6.1 Rapport annuel

Madame Carole Duplessis, présidente de la Corporation Ludgéroise de Développement, fait la lecture du rapport annuel des activités réalisées en 2018 et des projets prévus pour 2019.

Monsieur le maire remercie madame Duplessis ainsi que son équipe pour leur travail.

6.2 Demande d'aide financière

Afin de pouvoir continuer leur plan de relance et réaliser certains projets, la présidente demande une aide financière de 10 000 \$ pour l'année 2019. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2019.

7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 9 NOVEMBRE 2018 :

7.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 9 novembre 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 octobre 2018

N° de poste	Description	en moins	en plus
-------------	-------------	----------	---------

Administration			
02-130-00-321	Frais de poste	152.69 \$ -	
02-130-00-310	Frais de déplacement		152.69 \$ +
02-130-00-340	Dépenses de publications		524.94 \$ +
02-130-00-339	Communications	524.94 \$ -	
02-130-00-670	Fournitures de bureau	755.92 \$ -	
02-130-00-414	Infotech contrat de service		755.92 \$ +
Sécurité Incendie			
02-220-00-526	Achat équipement pompiers	131.99 \$ -	
02-220-00-640	Pièces et accessoires incendie		131.99 \$ +
Voirie			
02-320-00-635	Calcium abat-poussière	5 833.57 \$ -	
02-320-00-625	Entretien - réparation asphalte	121.59 \$ -	
02-320-15-526	Ent. Rép. Inter 2013		5 833.57 \$ +
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		121.59 \$ +
Enlèvement de neige			
02-330-00-622	Sable et poussière de pierre	1 614.92 \$ -	
02-330-00-631	Carburant-huile-graisse-diésel		1 614.92 \$ +
02-330-14-526	Entretien rép. Pépîne	355.75 \$ -	
02-330-15-526	Ent. Rép Inter 2013		355.75 \$ +
Éclairage de rues			
02-340-00-681	Services publics électricité rues	640.46 \$ -	
02-340-00-521	Ent. Rép. Travaux génie		640.46 \$ +
Aqueduc			
02-413-00-640	Pièces et acc. Aqueduc	1 244.45 \$ -	
02-413-00-683	Achat eau potable		1 244.45 \$ +
OTJ			
02-701-00-523	Entretien et réparation - Terrain OTJ	420.84 \$ -	
02-701-00-522	Entretien et réparation - bâtiment OTJ		420.84 \$ +

8. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 NOVEMBRE 2018 :**

8.1 **Les Pompes R. Fontaine – Facture #21238**

Résolution 2018-11-324

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #21238 des Pompes R. Fontaine pour l'achat d'une pompe Barnes 2Hp au coût de 2 100.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526 *Ent. et rép. – Machineries, outillage et équipement*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 **Adoption**

Résolution 2018-11-325

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 283 525.67 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR OCTOBRE 2018

Élus municipaux	2 527.09 \$
Employés municipaux	17 558.42 \$
Pompiers volontaires	3 419.44 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	7 267.25 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 193.25 \$
CSST	505.57 \$
RVER (Part employé)	574.25 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : OCTOBRE 2018	35 045.27 \$

CHÈQUES ÉMIS OCTOBRE 2018

ALAIN THERRIEN	12.90 \$
BELL MOBILITÉ INC.	87.25 \$
BERNARD THERRIEN	115.40 \$
Club de Motoneige	200.00 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	167.99 \$
Giroux et Lessard Ltée	93 656.14 \$
Hockey-Mineur 2000 St-Gédéon	350.00 \$
INFOTECH	2 707.66 \$
Jean Théberge	159.55 \$
Les Filles du Roy	366.60 \$
MARC RHÉAUME	34.40 \$
Paroisse de Saint-JeanPaul II	3 200.00 \$
PETITE CAISSE BIBLI	45.90 \$
Sogetel Inc	660.93 \$
THÉRÈSE LACHANCE	26.66 \$
Vincent Morin	1 783.34 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : OCTOBRE 2018	103 574.72 \$

COMPTES À PAYER OCTOBRE 2018

9134-1511 QUEBEC INC	2 207.52 \$
A @ Z SERRURIER INC.	132.05 \$
ADMQ - ZONE ESTRIE	352.97 \$
Alarme Pro-Tech	165.56 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	209.65 \$
Bell Gaz Ltée	359.81 \$
C.M.P. Mayer Inc	281.69 \$
Canada Post Corporation	126.48 \$
CJH Robert Inc.	7 276.77 \$
Denis Plante Service	158.40 \$
DOORLEC	176.46 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	1 723.05 \$
Englobe Corp.	50.32 \$
ENVIRONEX	352.41 \$
Équipement de bureau Demers Inc	246.90 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	7 794.16 \$
Extincteurs de Beauce Inc	1 121.76 \$
Fernand Dufresne Inc.	299.01 \$
Ferronnerie De La Vieille Forge Inc	220.50 \$

Garage A. Therrien Inc	35.64 \$
Hydro-Québec	3 082.77 \$
INFOTECH	829.20 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	12 123.83 \$
LA COOP ALLIANCE	690.52 \$
LAWSON PRODUCTS	767.76 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	14 109.25 \$
L'Écho de Frontenac Inc	574.88 \$
Les Entreprises Marc Langlois Inc	8 337.83 \$
Les Équipements Lapierre Inc	25.87 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	372.77 \$
Les Services EXP Inc	3 385.44 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	708.12 \$
M.R.C. Du Granit	50 431.57 \$
MI-CONSULTANTS	919.80 \$
MONTY SYLVESTRE	125.83 \$
Municipalité de Audet	330.46 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 066.43 \$
Orizon Mobile	167.23 \$
Philippe Mercier Inc	916.44 \$
PRODUITS SANY	15.41 \$
PUROLATOR INC.	5.26 \$
R. Paré Excavation Inc	3 994.38 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	400.86 \$
RJ Dutil et Frères inc.	1 724.63 \$
Robitaille Équipement Inc	6 208.65 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 093.36 \$
Sel Warwick Inc	4 691.51 \$
Service Bell - Eau - Clerc Inc	301.81 \$
Service Incendie Lac Drolet	112.00 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	3 278.12 \$
Solutions GA	218.46 \$
ST-AUGUSTIN-DE-WOBURN	60.44 \$
Turmel Y. Auto Électrique	86.18 \$
Valoris	297.50 \$
Visa Desjardins	160.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : OCTOBRE 2018	144 905.68 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : OCTOBRE 2018</u>	<u>283 525.67 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. CONSEIL MUNICIPAL :

9.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Les membres suivants du Conseil municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Bernard Therrien, Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

9.2 Préparation du budget – Collecte des informations

Un calendrier représentant les dates de rencontre est proposé aux membres du Conseil qui acceptent la proposition.

10. ADMINISTRATION :

10.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Résolution 2018-11-326

ATTENDU que chaque année, la directrice générale doit déposer aux membres du Conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que, suivant l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale est tenue d'y inscrire le nom des personnes endettées, le montant dû ainsi que les frais ;

CONSIDÉRANT que le délai de paiement de ces sommes s'étendra jusqu'au 7 janvier 2019, date après laquelle une liste des personnes ayant plus d'une année de retard devra être transmise à la MRC du Granit pour "vente pour taxes" suivant les délais prescrits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la directrice générale a déposé, tel qu'exigé par la Loi, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 13 novembre 2018 ;

QUE la liste des personnes ayant un an d'arrérages soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE soit transmis aux personnes ayant deux ans d'arrérages, un premier avis par la poste régulière, détaillant les montants et les intérêts en retard et précisant aussi les conséquences du non-paiement à la date butoir citée ;

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice générale à transmettre à la MRC du Granit, à la date prévue par la Loi, la liste des personnes ayant deux ans d'arrérages et dont le montant dû n'aura pas été acquitté à la date formulée sur un avis qui leur sera transmis par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil – Adoption

Résolution 2018-11-327

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le deuxième mardi (sauf exception) et qui débuteront à 19 h 30 :

⇒ 15 janvier	⇒ 09 juillet
⇒ 12 février	⇒ 13 août
⇒ 12 mars	⇒ 10 septembre
⇒ 09 avril	⇒ 08 octobre
⇒ 04 mai	⇒ 12 novembre
⇒ 11 juin	⇒ 10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 Dépôt des états comparatifs

Tel qu'exigé par la Loi, la directrice générale dépose deux états comparatifs : Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant avec les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

10.4 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

La directrice générale dépose la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail de la Ville de Lac-Mégantic.

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de leur présenter un projet à la séance ordinaire de décembre.

10.5 Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics – Avis de motion et présentation d'un projet

Avis de motion 2018-155

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

10.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption

Résolution 2018-11-328

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat »;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Roger Nadeau qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 11 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 24 octobre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du

conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement n° 2018-218 modifiant le règlement n° 2012-171 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.7 Défi 2025- Colloque 2018

Résolution 2018-11-329

ATTENDU que le Colloque 2018 de Défi 2025 aura lieu à Val-Racine le 21 novembre prochain au coût de 26.50 \$ par personne ;

ATTENDU que monsieur le maire ainsi que les conseillers Bernard Rodrigue et Goderic Purcell désirent participer à ce colloque ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le maire et les conseillers Bernard Rodrigue et Goderic Purcell à participer à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-310 *Frais de déplacement représentation* et 02-110-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.8 CIUSS de l'Estrie – Forum local sur le cannabis

Dans le contexte de la légalisation récente du cannabis, la Direction de la santé publique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS organise un Forum local sur le cannabis le 18 décembre prochain aux salles Marie-Thibault et Philibert-Cliche du CSSS du Granit.

10.9 Destination Beauce 2019-2021 – Adhésion

Résolution 2018-11-330

ATTENDU que Destination Beauce 2019-2021 propose à la Municipalité de Saint-Ludger d'adhérer à leur organisme comme Alliés au coût de 326.40 \$ pour 2 ans, taxes en sus, incluant différents privilèges inscrits à leur offre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger fait partie de la MRC du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger ne désire pas adhérer à Destination Beauce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. VOIRIE :

11.1 Carburants 2019 – Demande de soumission

Résolution 2018-11-331

ATTENDU que la consommation annuelle approximative d'huile à chauffage est de 9 500 litres et celle de diesel routier de 30 000 litres, il nous apparaît intéressant de regrouper la fourniture de ces produits afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et de service;

CONSIDÉRANT que les montants payés annuellement par la Municipalité pour l'approvisionnement de ces produits pour l'année 2019 pourraient dépasser 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE l'approvisionnement, durant l'année 2019, en huile à chauffage couvre les deux immeubles suivants :

- ⇒ Caserne du service incendie, Route 204
- ⇒ Bâtiments de l'O.T.J., rue Dallaire

ainsi que le diesel routier pour nos véhicules et équipements motorisés, dans le réservoir du garage municipal;

QUE la directrice générale soit autorisée à lancer l'appel d'offres sur invitation selon les critères inscrits au devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2 Ancien souffleur à neige – Suivi dossier

Le Conseil municipal demande à ce que le souffleur Blanchette 1972 soit mis au rancart.

11.3 Achat de lames, sabots et pointes de carbure

Résolution 2018-11-332

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat des fournitures suivantes chez Robitaille Équipement Inc. au coût total de 5 030,50 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission n° 28259 reçue le 1^{er} novembre 2018 :

- 1 lame à bloc 5/8 x 6 x 132 @ 649,00 \$ / un
- 3 lames CA-GBN 7/8 x 6 x 48 @ 298,00 \$ / un
- 3 lames 3/4 x 8 x 48 TP-MT @ 129,00 \$ / un
- 1 lame CA-GBN 7/8 x 6 x 44 @ 289,00 \$ / un
- 3 sabots @ 58,00 \$ / un
- 150 pointes rotatives au carbure (longues) @ 14,00 \$ / un
- 50 pointes rotatives au carbure (longues) 855HDLR @ 10,75 \$ / un

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie hiver*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.4 Achat de chaînes pour souffleur et niveleuse

Résolution 2018-11-333

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 360.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalte* au poste budgétaire 02-330-16-526 *Ent. et rép. – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)*;

QU'un virement de crédit de 3 310.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalte* au poste budgétaire 02-330-17-526 *Ent. et rép. – Ent. et rép. – Souffleur Snow Blower (n° 17)*;

D'AUTORISER l'achat chez Fabrications Pierre Fluet d'une paire de chaînes Trygg 011mm pour le nouveau souffleur au coût de 1 295.00 \$ la paire, taxes en sus, et de 2 paires de chaînes Trygg 011mm pour la niveleuse (travers aux 2 mailles) au coût de 1 645.00 \$ la paire, taxes en sus, telles que décrites à la soumission reçue le 1^{er} novembre 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-330-17-526 *Ent. et rép. – Ent. et rép. – Souffleur Snow Blower (n° 17)* et 02-330-16-526 *Ent. et rép. – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.5 Achat d'huile hydraulique et de graisse

Résolution 2018-11-334

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 210.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalte* au poste budgétaire 02-330-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez Fabrications Pierre Fluet Inc. d'un baril d'huile hydraulique Total AW32 de 208 litres au coût de 520.20 \$, taxes et redevances environnementales exclues, et d'un baril de graisse Total Multis Complex RT2 de 55 kg au coût de 618.75 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.6 Préparation de plaques pour l'installation d'un peigne sur l'Inter 2013

Résolution 2018-11-335

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 220.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalte* au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* ;

QUE la préparation de plaques pour l'installation d'un peigne sur l'Inter 2013 soit confiée à Fabrications Pierre Fluet au coût de 2 095.00 \$, taxes en sus, comprenant :

- 1 plaque de boulonnage au châssis du camion
- 2 plaques latérales pour le châssis du camion et une plaque de renfort pour chaque côté
- 4 plaques d'ancrages pour le peigne
- 2 crochets de peigne
- 30 pieds de tuyau hydraulique
- Plaques et matériaux de renfort
- Main d'œuvre, découpage, perçage et filetage de tuyau hydraulique.

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.7 Achat d'un réservoir à eau

Résolution 2018-11-336

ATTENDU que les employés de voirie utilisent actuellement la citerne du Service incendie lorsqu'ils ont à déboucher des ponceaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un réservoir à eau en fer de 2 000 gallons à Luc Pépin au montant de 500.00 \$, sans taxes ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-522 *Ent. et rép. – garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. EAU POTABLE

Aucun dossier.

13. EAUX USÉES – SUIVI PPS

Suite au rapport fait par Francis Montplaisir, adjoint en eaux usées, sur la situation du poste de pompage secondaire, le Conseil municipal discute des différentes alternatives proposées.

14. SERVICE INCENDIE – ENTRAIDE AUTOMATIQUE

Résolution 2018-11-337

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a demandé aux municipalités de Audet et de Lac-Drolet de se positionner quant à la demande qu'elle leur avait adressée concernant l'entraide automatique, à savoir que seulement les pompiers en provenance de Lac-Drolet soient dépêchés sur les lieux lors d'une intervention sur son territoire ;

ATTENDU que les municipalités de Audet et Lac-Drolet ont informé la Municipalité de Saint-Ludger qu'elles refusaient de séparer en deux équipes leurs services incendie ;

ATTENDU que les municipalités de Audet et Lac-Drolet recommandent au service incendie de la Municipalité de Saint-Ludger de séparer leur territoire afin que, pour une partie de celui-ci, la demande d'entraide automatique soit transmise à la

Municipalité de Saint-Gédéon et, pour l'autre partie, la demande d'entraide automatique soit transmise aux services fusionnés de Audet et Lac-Drolet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger prend bonne note de la position que les municipalités de Audet et Lac-Drolet désirent garder quant à l'entraide automatique ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger informe les municipalités de Audet et Lac-Drolet que le Service incendie de Saint-Ludger n'a pas l'intention, pour l'instant, de procéder à la séparation de son territoire concernant l'entraide automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. IBE :

15.1 Sommaire des permis et certificats

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

15.2 Rapport annuel

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

15.3 Adhésion COMBEQ

Résolution 2018-11-338

ATTENDU que le coût d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de l'inspecteur en bâtiment et en environnement est partagé entre les cinq municipalités qui utilisent ses services ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion 2019 de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et en environnement, à la COMBEQ au coût de 375,00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-454 *Inscription session formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. MRC DU GRANIT – OFFRE CADETS POLICIERS

La Sûreté du Québec, centre de services MRC-Richmond, a fait parvenir une offre aux municipalités de la MRC du Granit afin de bénéficier de présence de cadets-policiers sur notre territoire pour la période estivale 2019.

17. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT – FERME JESTER S.E.N.C.

Résolution 2018-11-339

ATTENDU que Ferme Jester s.e.n.c., par l'entremise de ses propriétaires messieurs Jean Nadeau et Steve Nadeau, s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir

l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 189 706 appartenant à madame Sylvie Morin et monsieur Jacquelin Fillion considérant qu'elle exploite déjà cette partie pour l'exploitation de son érablière;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ont été considérés ;

ATTENDU que la demande d'aliénation et de lotissement est conforme aux règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par Ferme Jester s.e.n.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. CPTAQ – DEMANDE D'EXCLUSION R PARÉ EXCAVATION :

18.1 Dépôt de la demande d'exclusion

Résolution 2018-11-340

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ludger d'avoir un site d'extraction de pierre, sable et gravier sur son territoire;

CONSIDÉRANT la nature et le potentiel des matériaux disponibles sur le lot 4 189 910 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 61.2 de la Loi s'appliquent au site visé situé à la limite de la zone agricole de Saint-Ludger et contiguë à la zone non agricole de Saint-Robert-Bellarmin;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire exclure le lot 4 189 940 ainsi que le chemin d'accès situé en partie sur le lot 4 189 784 et le lot 4 189 910;

CONSIDÉRANT que les sols du lot 4 189 910 sont majoritairement de classe 7 selon l'Inventaire du Canada;

CONSIDÉRANT que les sols de classe 7 sont impropres à la culture;

CONSIDÉRANT que le lot est entièrement boisé et fait partie d'un immense massif boisé;

CONSIDÉRANT l'absence d'érablière sur le site visé;

CONSIDÉRANT l'absence de résidences et de bâtiments d'élevage à moins de 1 kilomètre;

CONSIDÉRANT que l'extraction de matériaux naturels pour une carrière/gravière n'aurait aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture et des ressources en eau et sol du territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT les conséquences économiques d'un refus pour les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger fasse la demande d'exclusion de la zone agricole de 57 hectares formée de la partie nord-est du lot 4 189 910 du cadastre du Québec et de l'emprise du chemin d'accès à travers les lots 4 189 910 et 4 189 740 du cadastre du Québec et ce, depuis le chemin du Rang 12 jusqu'au site visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Demande d'appui et de conformité à la MRC du Granit

Résolution 2018-11-341

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu une demande d'exclusion de la zone agricole pour une partie du lot 4 189 910 et son chemin d'accès situé en partie sur le lot 4 189 784 et le lot 4 189 910 ;

ATTENDU qu'une municipalité locale qui désire faire une demande visée au premier alinéa de l'article 65 de la LPTAQ peut le faire, avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande l'appui et la conformité de la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 189 910 et son chemin d'accès situé en partie sur le lot 4 189 784 et le lot 4 189 910, afin de permettre les opérations d'extraction d'une carrière/gravière dans sa localité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. CLUB CHASSE ET PÊCHE – COLLECTE ORDURES

La directrice générale procède à la lecture du courriel reçu de Steeve Patry de Services Sanitaires Denis Fortier relativement à une demande de collecte des ordures durant la saison hivernale. Concernant la collecte saisonnière, certains correctifs sont demandés par la compagnie.

20. MISE EN DEMEURE – SOLANGE FORTIN BIZIER

La mise en demeure que madame Solange Fortin Bizier a transmise à la Municipalité a été transmise à la compagnie d'assurances pour étude du dossier.

21. OTJ :

21.1 Contrat de gestion parasitaire

Résolution 2018-11-342

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 585.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-701-02-141 *Rémunération – Service Animation Estivale* au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* ;

QUE la gestion parasitaire (contrat d'un an) soit confiée à Maheu & Maheu au coût de 554,23 \$, taxes en sus, telle que décrite à la proposition d'entente n° EA-000867968 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21.2 Achat de tapis de caoutchouc

Résolution 2018-11-343

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le concierge, monsieur Marc Rhéaume, à procéder à l'achat de tapis en caoutchouc pour le sous-sol de l'OTJ ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Ent. et rép. – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21.3 Conteneur à déchets

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

21.4 Achat de chaises en bois

Résolution 2018-11-344

ATTENDU que plusieurs chaises en bois sont en piteux état ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Marché R. Goulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 100 chaises en bois du Marché R. Goulet au coût unitaire de 3.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Ent. et rép. – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Résolution 2018-11-345

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la population soit avisée par Infolettre de la tenue du concours de décorations de Noël et de la teneur des prix à gagner, à savoir 4 prix de participation de 50 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

23.1 Place aux jeunes du Granit – 21^e édition des séjours exploratoires

Résolution 2018-11-346

ATTENDU que Place aux jeunes du Granit, chapeauté par l'organisme Intro-Travail et Carrefour Jeunesse-Emploi du Granit, est un projet qui favorise la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC du Granit et ce, depuis maintenant 20 ans ;

ATTENDU que Place aux jeunes du Granit nécessite notre appui financier pour la 21^e édition des séjours exploratoires aura lieu les 16-17-18 février et 16-17-18 mars 2019 afin d'augmenter le nombre de participants pour ainsi pallier à certaines problématiques reliées à la rareté de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que cette activité régionale couvre le territoire de la MRC du Granit et que la Municipalité de Saint-Ludger, par sa quote-part à la MRC du Granit, contribue déjà au financement de cette activité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur J-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23.2 Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2018-11-347

ATTENDU que la Croix-Rouge Canadienne, dans le cadre de sa campagne annuelle, demande un appui financier à la Municipalité afin d'assurer l'aide aux sinistrés dans le cas de désastre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger possède déjà une entente avec la Croix-Rouge Canadienne permettant d'offrir un service à notre population en cas de sinistre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23.3 Centre des femmes de la MRC du Granit – Journée internationale des femmes

Résolution 2018-11-348

ATTENDU que, dans le cadre de la journée internationale des femmes, le Centre des femmes de la MRC du Granit, supportée par plusieurs partenaires de la région, organise une soirée le 8 mars 2019 à la Polyvalente Montignac afin de souligner les réalisations des femmes et de prendre conscience des obstacles qui restent à aplanir pour qu'elles accèdent à l'égalité ;

ATTENDU que le Centre des Femmes de la MRC du Granit s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir un soutien financier ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23.4 Club de motoneige Mouflons des Montagnes – Amélioration d'un sentier de motoneige

Résolution 2018-11-349

ATTENDU qu'en 2017, le club de motoneige Mouflons des Montagnes a re-localisé son sentier sur une distance de 700 mètres sur la Route du Pont et le Rang 1;

ATTENDU que le club désire continuer d'améliorer ce secteur en projetant modifier le sentier sur une distance de 2,5 kilomètres ;

ATTENDU que le Club s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière leur permettant de réaliser ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une somme de 100.00 \$ soit versée au club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc. en aide financière pour l'amélioration de leur sentier ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23.5 Club de l'Âge d'Or – Souper du 24 novembre 2018

Résolution 2018-11-350

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la cuisine sans frais additionnels lors de leur souper qui aura lieu le 24 novembre prochain;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club de l'Âge d'Or soit acceptée et que la cuisine leur soit fournie sans frais additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

24. VARIA

Aucun point ajouté.

25. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 10 octobre 2018
- ⇒ Conseil des maires – PV du 17 octobre 2018

- ⇒ Comité administratif – PV du 10 septembre 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 12 septembre 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 23 octobre 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 5 novembre 2018
- ⇒ Mini-Scribe

26. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 NOVEMBRE 2018

Résolution 2018-11-351

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 5 octobre et le 9 novembre 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

27. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-11-352

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.